



Formation SSCT (-300)

Élus CSE de -300

NIVEAU 1

Public : élus CSE de -300

Programme

JOUR 1

Panorama des différentes instances

- Le cadre juridique
- Du CHSCT vers le comité social et économique
- Les spécificités de cette nouvelle instance
- Les différentes formes d'instances (CSE, CSSCT...)

La mise en place du CSE

- Mise en place (composition, déroulé des élections...)
- Durée du mandat
- La mise en place d'une CSSCT
- Articulation entre le CSE et la CSSCT

Les moyens courants pour agir efficacement

- Tout savoir sur les heures de délégation
- La liberté de circulation
- Les sources utiles au mandat
- L'accès à la formation

Organiser le fonctionnement de l'instance

- Un fonctionnement collégial
- La place du règlement intérieur
- La désignation du secrétaire
- Faire face au départ ou à la démission du secrétaire

JOUR 2

Comprendre les missions de santé, sécurité et conditions de travail au sein du CSE/CSSCT

- De larges compétences
- Neufs principes généraux de prévention
- Le document unique (rôle du CSSCT, but du document...)
- La sécurité : l'affaire de tous (employeur, CSSCT, salariés)

Identifier les risques professionnels

- Les risques professionnels
- Focus sur les risques les plus courants
- Évaluer les risques et remplir un plan de prévention
- Le référent sécurité

Inspecter pour prévenir les risques

- Le pouvoir d'inspecter
- Une inspection : cela se prépare
- Inspecter et analyser les risques sur le terrain
- Réaliser un compte-rendu d'inspection

Mener une enquête en cas d'accident

- Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- S'initier aux principes de la méthode de l'arbre des causes
- Construisons un arbre des causes

JOUR 3

Traiter les situations particulières

- La notion d'accident du travail, de trajet et de maladies professionnelles
- La faute inexcusable de l'employeur
- Le droit d'alerte sur la santé et sécurité
- Le droit de retrait du salarié

L'information/consultation sur la santé/sécurité

- Un droit à l'information étendue
- La BDES - une base de données indispensable
- Les consultations obligatoires et ponctuelles sur la santé/sécurité
- Se faire aider par un expert

Le temps des réunions

- Favoriser les actions concertées
- Les différents types de réunions
- Savoir utiliser les suspensions de séance
- Maîtriser la confidentialité

Travailler et agir en collaboration avec les autres acteurs de la sécurité

- Travailler ensemble (représentants de proximité...)
- Agir avec le médecin du travail
- Se faire aider par l'inspection du travail
- Se faire conseiller par la CARSAT

?

Durée-Tarifs

Intra : 4644 € net

(+frais de déplacement)

Inter : 1185 € /pers

(incl. petit déjeuner d'accueil, pauses café et déjeuner)

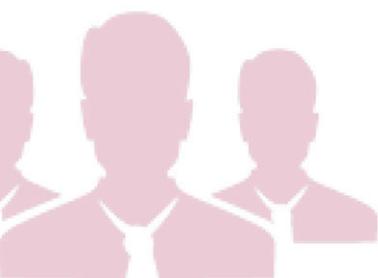
3 jours



Déroulé

La formation débute à 9H00 et s'achève à 17H30 (horaires variables au besoin)

Intervenants



Le formateur, expert en hygiène, sécurité et conditions de travail, œuvre depuis 2000 aux côtés des élus et notamment les membres des CHSCT. Il intervient dans les différents secteurs d'activité afin d'être au plus proche des élus et des problématiques qu'ils peuvent rencontrer. Notre intervenant forme et accompagne les membres des différentes instances (CE, DP, CHSCT...) dans l'exercice de leur mandat au quotidien : la formation se nourrit de ces expériences plurielles afin de correspondre aux besoins des élus. Nos formations sont accessibles et adaptées aux personnes en situation de handicap.

Objectifs



- Comprendre la mission santé, sécurité et conditions de travail
- Utiliser les méthodes et moyens simples et pertinents pour réaliser ses missions
- Adapter les missions de santé, sécurité et conditions de travail à son contexte et à son secteur d'activité
- Savoir mener des enquêtes et des inspections
- Participer activement à la prévention des risques



Points forts

- Formation adaptée à vos attentes et votre secteur
- Exemples concrets et situations réalistes (exercice, jeu pédagogique, cas pratique...)
- Élaboration d'un plan d'actions personnel
- Accompagnement pendant 3 mois
- Aucun prérequis